Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_014-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 29 septembre 2026
Convocation du 22 septembre 2026

N° 2026_09_014

Objet : Enfance - Renouvellement des conventions d'accueil de loisirs périscolaire

Le 29 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE
Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Hervé OZIL à Laurence HOTTE
Absents : Delphine CHLIEH, Yvette DARNOUX, Béatrice MOREAU,
Secrétaire de séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35		
Nombre de pouvoirs : 2	- nombre de suffrages exprimés : 37	
Vote contre :	pour : 37	abstention :

Samy Chemellalli, Vice-Président en charge de l'enfance rappelle aux conseillers que la Communauté de communes propose aux communes intéressées un service d'accueil de loisirs périscolaire du soir.

Il propose de renouveler les conventions établies pour une durée d'un an (lien avec le renouvellement de la CTG et du PEDT en 2027) avec les communes de Vallon Pont d'Arc, Ruoms, Salavas, Lagorce, Orgnac L'Aven, ainsi qu'avec le SIGRP.

Le Conseil entendu l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les conventions pour l'accueil de loisirs périscolaire, jointe à la présente délibération, à intervenir avec les communes de Vallon Pont d'Arc, Ruoms, Salavas, Lagorce, Orgnac L'Aven, ainsi qu'avec le SIGRP.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO